



Expertym

Etat des lieux entrant

1er étage
Rue Dourlet n°44 (K1)
6000 Charleroi

Etat des lieux entrant

01-07-2024

Je soussigné(e) Jean-Paul Brichet

Représentant(e) valablement EXPERTYM dont les bureaux sont établis Drève de Richelle 161, bâtO, bt91 à 1410 Waterloo - Contact :
02/217.17.57 - info@expertym.be

Agissant à la requête respective de :

GABY REAL ESTATE

Kilian HILLAERT

Se domiciliant : dans les lieux

Ci-après dénommé "le bailleur"

Ci-après dénommé "le preneur"

Avec mission de procéder au constat d'état des lieux contradictoire du point de vue locatif de :

Rue Dourlet n°44 (K1) - 1er étage - 6000 Charleroi - BE

Que le bailleur donne en location au(x) preneur(s), aux termes d'une convention de bail, de déterminer, conformément aux dispositions des articles 1730, 1731 et suivants du Code Civil et conformément aux us et coutumes en usage en matière de contrats de louage, l'état dans lequel le preneur reçoit les dits locaux et celui dans lequel il devra les restituer à sa sortie, exception faite de ce qui aurait pu être dégradé par la vétusté, force majeure ou usage normal, et à défaut de toute convention, intervenue ou à intervenir entre parties et dont il faudrait tenir compte à la sortie.

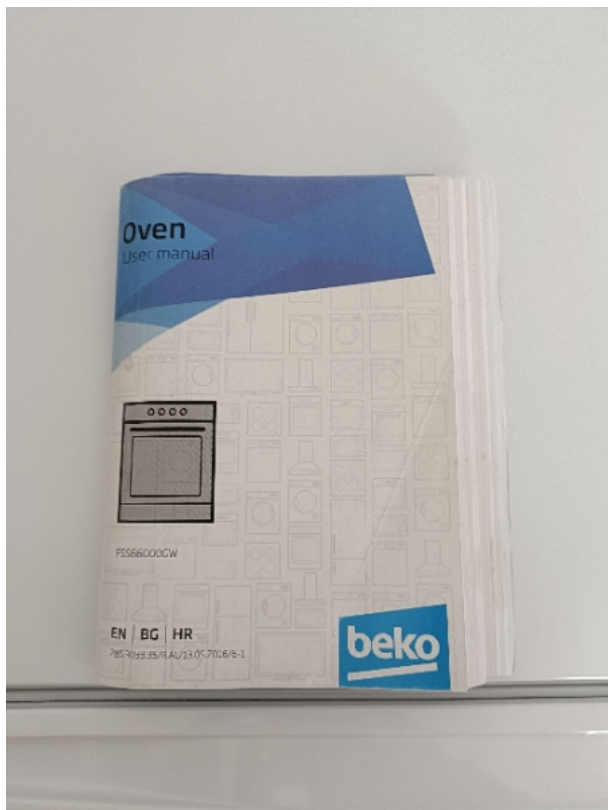
CERTIFIE

M'être rendu à ladite adresse à la date ci-dessus et après avoir parcouru et examiné minutieusement tous les locaux compris dans la susdite location et pris toutes les notes nécessaires au bon accomplissement de ma mission, j'ai rédigé comme suit le résultat de mes investigations

NOTES LIMINAIRES RELATIVES A LA MISSION DE L'EXPERT

- Les parties sont informées qu'elles peuvent transmettre à l'expert, par écrit et dans un délai de 30 jours suivant la date d'envoi du présent rapport, les remarques (omissions involontaires, précisions, etc.) qu'elles estiment nécessaires. Celles-ci seront annexées telles quelles comme avenant au présent rapport. Passé ce délai, les parties auront marqué irrévocablement leur accord sur le contenu du rapport.
- Tous les locaux du bâtiment situés dans le présent constat par les termes "droite", "gauche", "avant" et "arrière", doivent être interprétés en plaçant l'observateur face à la façade à rue. Sauf stipulation contraire, la localisation des décors et équipements d'un local par les mêmes termes sera interprétée en plaçant l'observateur face à sa paroi d'accès. La localisation de tous les autres éléments par les mêmes termes sera interprétée en plaçant l'observateur face à ces éléments.
- Les longueurs ou surfaces citées dans le présent constat ont pour but de donner un ordre de grandeur et non une quantification précise, elles ont été estimées et non mesurées, et doivent être considérées en conséquence.
- La mission de l'expert se limite strictement à la description des parties visibles dans l'état où elles se trouvent le jour de sa visite. Les décors, équipements et meubles éventuellement présents et pouvant éventuellement garnir et masquer une partie de paroi n'ont pas été déplacés de sorte qu'aucune investigation n'a été faite sous et derrière ces derniers.
- Il n'est pas tenu compte dans le présent état des défectuosités d'ordre constructif telles que fissures affectant les maçonneries, enduits, carrelages et autres, dues à des mouvements du bâtiment, retraits normaux ou tassements différentiels. Le fait de citer certains de ces troubles n'est qu'indicatif et ne peut en aucun cas constituer une reconnaissance préjudiciable au preneur du fait d'une quelconque omission.
- Le présent constat est établi conformément aux termes de l'article 1730 du Code Civil. Tout contrôle de la conformité du bien examiné avec tous les règlements, ordonnances et arrêtés relatifs à la sécurité, l'habitabilité, la salubrité et l'équipement ou ce qui concerne les matières d'urbanisme et aménagement du territoire devra faire l'objet d'une mission distincte. L'expert soussigné ne peut donc être rendu responsable d'omissions de mentions d'infractions éventuelles et de ses conséquences.
- Pour autant que ces ouvrages et équipements existent en la propriété examinée, il n'a pas été procédé à des investigations concernant l'état général et/ou le fonctionnement :
 1. du réseau d'égout, puits perdus, fosse septique et dégraisseur,
 2. des réseaux de gaz et électricité,
 3. de l'installation de chauffage
 4. des conduits de cheminée, des canalisations des eaux de pluie et de sanitaires, notamment en matière d'encombrement, d'entartrage et de corrosion,
 5. de la piscine et de ses accessoires,
 6. des appareils qui ne peuvent être appréciés réellement qu'au cours d'une utilisation effective et intensive (hottes, four, appareils électroménagers et de ventilation, adoucisseurs, par ex.).
- Ces équipements seront considérés comme étant complets et en état normal de fonctionnement si dans les 15 jours suivant la date d'envoi du présent rapport, le preneur n'a pas émis au bailleur de réserve ou objection écrite à leur sujet.
- En résumé, le présent constat est limité aux troubles, défectuosités ou manquements existants et apparents qui pourraient être reprochés au preneur au moment de sa sortie des lieux, en fonction des usages et de la jurisprudence actuellement en vigueur en matière de dégâts locatifs. En d'autres termes, l'absence d'observation, mention ou description, au cours de l'examen des constituants de l'immeuble et éventuellement des objets mobiliers qui le garnissent, équivaux à reconnaître que leur état locatif est bon ou normal compte tenu de l'âge et du contexte général de l'immeuble et que leur présence ou leur existence va de soi et ne constitue pas un manquement apparent.
- Faute de confirmation formelle au moment de l'expertise, divers cas d'espèce pouvant présenter, les garnitures et équipements tels que rideaux, tentures et leurs accessoires, objets mobiliers divers notés dans le présent rapport, ne le sont qu'à titre descriptif, sans reconnaissance implicite formelle de propriété à l'avantage de qui que ce soit. Plus particulièrement, les locataires qui achètent de tels objets aux occupants précédents, ont intérêts à conserver une preuve écrite de cet achat. Il en va de même, d'ailleurs, au sujet du mazout qu'ils achètent, parfois, lors de l'entrée locative.
- Si les parties le souhaitent, le résultat des lectures des différentes jauges pneumatiques, lattes graduées permettant de relever les indications de contenance, de contenu ou les indices de consommation effective est donné à titre indicatif et sans aucune garantie (calorimètres, compteurs d'électricité, compteurs de gaz, intégrateurs de chaleur, compteurs de passage d'eau, jauges à mazout, etc.), à charge pour elles de les communiquer aux compagnies et d'établir les décomptes. Les difficultés anormales d'utilisation ou d'accès aux jauges et compteurs situés dans les locaux inaccessibles ou non désignés peuvent rendre une lecture précise malaisée, sinon impossible, faut d'équipement spécial ou de vêtement de travail ou de protection. L'expert décline toute responsabilité concernant le relevé des index des compteurs, jauges, ... ceux-ci étant donnés à titre indicatif. Dans ce cas, le ou les experts soussignés considèrent que de telles opérations sortent des limites de la mission normale et usuelle d'établissement d'un état des lieux descriptif.

MODES D'EMPLOI



MODES D'EMPLOI



MODES D'EMPLOI

Taque de cuisson	oui
Réfrigérateur	oui

CLÉS



CLÉS



CLÉS

CLÉS APPARTEMENT	1
CLÉ(S) CAVE	1
BADGE(S) MAGNÉTIQUE (S)	1
AUTRES	1 bte lettres

COMPTEURS



COMPTEURS

EAU



COMPTEURS / EAU



COMPTEURS / EAU

GÉNÉRALITÉS	
Présence des parties:	seul le locataire est présent
Les lieux sont meublés:	non
Les lieux sont vides:	oui
État de propreté des lieux:	ils sont propres
Les décors	ont plus de 6 ans
Les électroménagers	ont plus de 6 ans
Les peintures des murs	sont neuves
Les peintures des plafonds	sont neuves
Les peintures des menuiseries	sont neuves
POINT(S) D'ATTENTION	1 détecteur de fumée ds hall
PLAFONDS	
DESCRIPTION	Ils sont sous enduit de teinte blanche. Les peintures sont neuves.
MURS	
DESCRIPTION	Ils sont sous enduit de teinte blanche. Les peintures sont neuves.
BAIES DE FENÊTRES	
DESCRIPTION	Elles sont en bois à simple feuille avec des béquilles d'époque en aluminium amorties.
RADIATEURS	
DESCRIPTION	Ils sont en tôle emboutie d'usine avec une grille d'air en partie supérieure. La vanne thermostatique de marque COMAP est correctement fixée et tourne correctement. Elle fonctionne sauf stipulation contraire.
ÉLECTRICITÉ	
DESCRIPTION	Elle est de type encastré de marque NIKO. Les prises électriques ne sont pas équipées de broches de terre.
PLINTHES	
DESCRIPTION	Elles sont en carrelage de teinte noire avec joint de resserrement de teinte béton.
SOL	
DESCRIPTION	Il est en carrelage de type ciment moucheté de teinte claire avec joint de resserrement clair.

HALL D'ENTRÉE



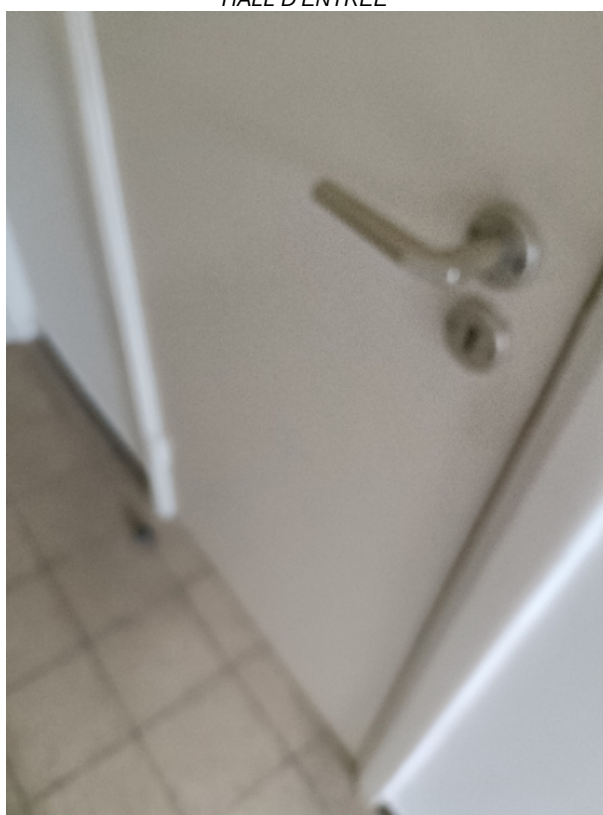
HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE



HALL D'ENTRÉE

Le PLAFOND:

DESCRIPTION

Il est conforme à la description générale. Il accueille un détecteur de fumée non testé, car il est trop haut.

Juste derrière, un diffuseur lumineux avec une embase en matière synthétique de teinte blanche. Un diffuseur de type opalin. L'ampoule n'est pas fonctionnelle.

Les MURS:

MUR AVANT

Il accueille la porte donnant accès vers le séjour. Celle-ci est conforme à la description générale. À noter qu'une fissure sous la couleur est visible côté droit, voir le reportage photographique. Pas de remarque pour la quincaillerie hormis qu'elle bouge fortement sur elle-même. Des impacts et des griffures sont visibles.

MUR DROIT

Il est conforme à la description générale.

La plinthe est conforme à la description générale.

À droite, un parlophone en matière synthétique de teinte blanche marqué par de l'empoussièrement. Il est de marque BTICINO. Il est fonctionnel, sauf stipulation contraire.

MUR ARRIÈRE

Il accueille la porte d'entrée. Celle-ci a un œilleton sur le côté gauche de la porte avec son cache. Pas de remarque pour la quincaillerie, elle bouge.

Un interrupteur bouton poussoir.

MUR GAUCHE

Il accueille la porte donnant accès à la salle de bains. Celle-ci est conforme à la description générale. À noter qu'un panneau d'affichage « salle de bains » et une petite cordelette est correctement fixée.

À sa gauche, un cale-porte sphérique marqué par des traces de couleur. Pas de remarque pour la quincaillerie.

À droite, deux interrupteurs boutons poussoirs.

La plinthe est conforme à la description générale.

SOL

DESCRIPTION

Il est en carrelage conforme à la description générale, marqué par les traces d'empoussièrement et d'usure.

SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS



SALLE DE BAINS

PLAFOND

DESCRIPTION

Il est conforme à la description générale.

MURS

MUR AVANT

Il accueille une prise électrique.

À sa droite, un diffuseur lumineux tubulaire dans son cache. L'ampoule est fonctionnelle.

En dessous, un miroir rectangulaire correctement fixé.

En dessous, une tablette en verre correctement fixée.

Un lavabo d'époque en céramique sanitaire avec joint périphérique correctement fixé. Deux mitigeurs de marque GROHE, un pour l'eau chaude et un pour l'eau froide. Il n'y a pas de mousseur. Ils sont légèrement entartrés, mais ils sont fonctionnels. Une chaînette raccordée à un bouchon en matière caoutchouc de teinte noire. La chaînette n'est reliée à rien.

En dessous, il n'y a pas de vanne d'arrêt.

À gauche, le WC avec le réservoir en céramique sanitaire de teinte blanche. Les boutons poussoirs sont fonctionnels. Les battants en matière synthétique avec amortisseurs. Le système de freinage pour la descente est fonctionnel. Le fond de la cuvette est marqué par des traces de calcaire. Pas d'autre remarque pour la cuvette hormis qu'elle est empoussiérée sur sa partie arrière. La vanne d'arrêt est fonctionnelle.

MUR DROIT

Il accueille le coin douche. Les trois murs sont en carrelage carré en céramique de teinte blanche avec joint de resserrement de teinte blanche.

La colonne de douche qui bouge sur elle-même. Le système de réglage pour la hauteur et l'inclinaison est fonctionnel. Il accueille un pommeau de douche multijet. Celui-ci est marqué par des traces de calcaire. Il est relié à son mitigeur par un tuyau en matière synthétique annelé. Le mitigeur de marque GROHE est marqué par des traces de calcaire. Le tout est fonctionnel.

En dessous de la barre de douche, un porte-savon en matière synthétique marqué par des traces de calcaire. Un tub de douche métallisé de teinte blanche avec joint périphérique correctement fixé. À noter que des écailllements sont visibles et des impacts avec manques de matière sur plusieurs niveaux en partie centrale. La crépine est propre. Pas d'autre remarque pour le carrelage.

MUR ARRIÈRE

Il accueille la porte donnant accès au hall d'entrée. Pas de remarque pour la quincaillerie.

À droite, une patère avec deux crochets en laiton sur structure en bois. Le tout est correctement fixé.

Côté gauche, un aéra en matière synthétique avec deux cordelettes inaccessibles. Le tout est empoussiéré.

Il accueille un radiateur de marque DEF mis sous enduit de teinte beige. La vanne thermostatique de marque SAR est correctement fixée et fonctionnelle sauf stipulation contraire.

SOL

DESCRIPTION

Il est assorti à celui du hall d'entrée, marqué sur son ensemble par des traces d'usure et des différentes taches blanchâtres.

PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE



PIÈCE DE VIE

Le PLAFOND:

DESCRIPTION

Il est conforme à la description générale. Il accueille en partie centrale un diffuseur lumineux désolidarisé du plafond en matière synthétique de teinte noire relié à une ampoule fonctionnelle.

À sa droite, un détecteur de fumée non testé.

Les MURS:

MUR AVANT

Il accueille la double baie de fenêtre avec un ouvre côté gauche et un ouvre en côté droit. Un châssis fixe entre les deux. La fenêtre de gauche s'ouvre uniquement en ouvrant. Celle de droite en oscille et en battant. À noter que les carreaux sont fortement empoussiérés.

Deux impostes en partie basse sans remarque particulière. Un film recouvre l'intérieur de ces fenêtres, voir le reportage photographique.

Un appui de fenêtre en bois marqué par différentes teintes et nuances foncées à plus claires.

En allège, un radiateur qui accueille une grille d'air. Celle-ci est défoncée vers l'intérieur. Elle est fortement empoussiérée. La vanne thermostatique est correctement fixée et fonctionnelle sauf stipulation contraire.

À droite, un blochet coaxial qui en attente.

MUR DROIT	Il accueille une prise électrique. Une seconde prise coaxiale avec une prise téléphone. Le tout est d'époque. La plinthe est conforme à la description générale. Pas de remarque pour le mur. À sa droite, le coin cuisine qui sera décrit après.
MUR ARRIÈRE	Il accueille la porte donnant accès au hall. Celle-ci est conforme à la description générale. À noter que sur la rosace de la béquille, il manque une vis en partie droite. Celle-ci est marquée par différentes traces de couleurs ainsi que pour la serrure. Des traces de griffure sont visibles sur cette béquille en partie supérieure. Une patère en matière synthétique de teinte blanche sur laquelle il y a l'emplacement pour cinq crochets. Seul un est complet. Celui de droite, en deuxième lieu, se décroche sur la partie supérieure. Le troisième et le quatrième, en repartant vers la gauche, sont manquants. Le crochet du bas du cinquième est manquant. Voir le reportage photo. À droite, un interrupteur bouton poussoir. En dessous, une prise électrique. Pas de remarque pour la plinthe hormis qu'elle est marquée par des traces de couleurs en partie gauche.

ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



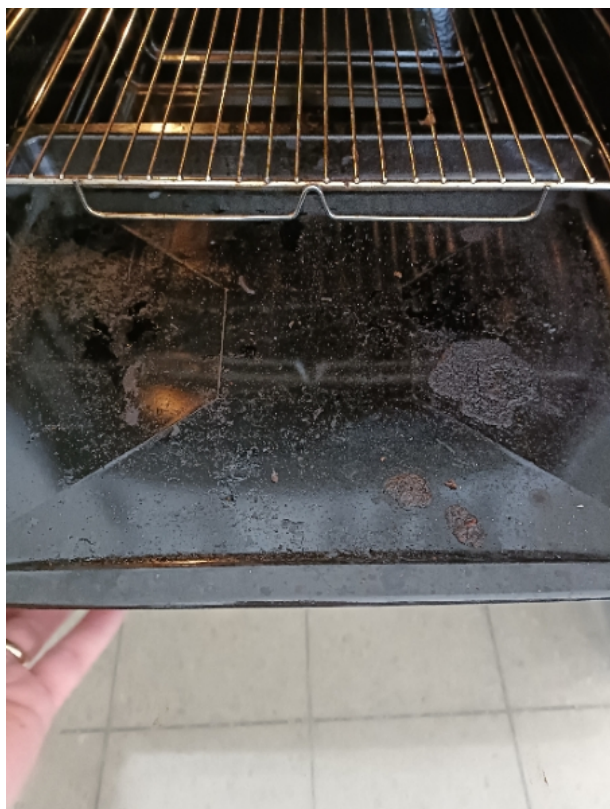
ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE



ESPACE CUISINE

DESCRIPTION

Le plafond accueille un diffuseur lumineux avec une embase en matière synthétique de teinte grise. Le diffuseur de type opalin est empoussiéré. L'ampoule est fonctionnelle.

Le mur avant accueille deux portillons en bois stratifié de teinte blanche marqués par le temps. Celui-ci est amorti. Des traces avec manque de matière sont visibles, voir le reportage photographique.

À noter que le portillon de droite fait un léger grincement à la fermeture.

Une crédence en carrelage de type céramique de forme carrée de petite taille avec joint de resserrement de ton blanc. En partie centrale, une prise électrique.

Sur le retour, côté gauche, un ancien couvercle en métal mis sous enduit de teinte blanche pour l'évacuation des déchets.

En dessous, un carrelage identique à celui de la crédence. Un évier en inox. Celui-ci a la crépine marquée par les traces. Un mitigeur sans marque. Il est correctement fixé. Le mousseur est propre. À noter qu'il n'y a pas de bouchon mis à disposition.

En dessous, les vannes d'arrêt sont fonctionnelles.

En dessous, deux portillons en bois stratifié de teinte blanche avec tirants en matière synthétique.

Sur le mur de droite, un aéra en matière synthétique fortement empoussiéré sur la partie droite.

En dessous, un portillon en matière synthétique donnant accès à la boîte à fusible. À noter qu'il n'y a pas de plan unifilaire. Il est conseillé aux propriétaires d'en mettre un.

À gauche un frigo de marque HIGH ONE. À l'intérieur, trois claies en verre avec protection en matière synthétique de teinte blanche. Un bac à légumes. Celui-ci est nouveau. En partie supérieure, un couvercle battant s'ouvrant sur le dessous donnant accès à l'espace congélation. Le tout est propre et fonctionnel. Dans le portillon, trois balconnets sans remarque particulière.

À droite, une cuisinière de marque BEKO. C'est une cuisinière électrique avec un couvercle en métal rabattable. Celui-ci donne accès à quatre points de chauffe marqués par des traces d'usure causées par le temps et d'utilisation, voir le reportage photographique. Elle est fonctionnelle sauf stipulation contraire. En dessous, les boutons de commande sont fortement empoussiérés.

Au-dessus, la porte du four. Celle-ci est fortement encrassée. Elle donne accès à une lèchefrite marquée par des traces d'utilisation et de brûlure. Une grille filaire marquée par des traces d'utilisation. Encore des restes de nourriture ainsi que dans le bas du four.

Un cache en métal avec des manques de matière sur la partie gauche, centrale, partie basse et beaucoup d'empoussièrement.

Sur le retour à droite, une nouvelle patère en matière synthétique de teinte blanche avec des crochets de teinte noire. Ils sont au nombre de quatre. Celui de gauche est manquant.

Le porte-manteau bouge fortement sur lui-même. Des traces de couleur sont visibles.

En dessous, un interrupteur bouton poussoir.

Etat des lieux entrant

56206-edle

Sol

Il est en carrelage pour le séjour et la cuisine assorti à celui du hall d'entrée conforme à la description générale, il est amorti.

CAVE



CAVE



CAVE 2



CAVE 3

J'ai dressé et clos le présent procès-verbal d'Etat des lieux entrant, le **01-07-2024**, en autant d'exemplaires que de parties, afin qu'il y soit

Etat des lieux entrant

56206-edle

donné telle suite que de droit à la date ci-dessus.

Jean-Paul Brichet

Expert Immobilier



RECOMMANDATIONS AUX LOCATAIRES POUR LA FIN DU BAIL

Les recommandations reprises ci-dessous sont non limitatives et données à titre informatif sur base des articles 1730 et suivants du Code Civil et/ou des us et coutumes en matière d'état des lieux, sous réserve des accords contractuels entre parties.

Le jour de l'état des lieux de sortie :

- Les lieux doivent être vidés de tout objet appartenant au preneur et correctement nettoyés.
- Les compteurs (eau, gaz, électricité) resteront ouverts afin de pouvoir vérifier le bon fonctionnement des appareils desservant les lieux loués. A défaut, une réserve sera formulée empêchant la clôture de l'état des lieux et des décomptes entre parties
- Les clés seront remises au bailleur et les portes intérieures munies de leur clé (si tel était le cas à l'entrée). Toutes les clés supplémentaires reproduites par le locataire seront remises au bailleur lors de son départ. Cette remise de clés étant définitive, tous les manquements seront alors compensés par des indemnités (le preneur n'étant plus autorisé à accéder aux lieux).
- Le preneur produira les attestations d'entretien requises datant de maximum trois mois, notamment sans que cette liste soit limitative : chaudière, ramonage de cheminée, adoucisseur, fosse septique, chauffe-eau, alarme, boiler, etc. A défaut de pièces justificatives probantes, il sera considéré que l'entretien concerné des équipements techniques n'a pas été réalisé.
- Le preneur devra justifier le paiement de la facture de l'eau avant le déblocage de la garantie locative par le propriétaire.
- Si le bien est loué meublé, les meubles et objets seront retrouvés dans l'état et à l'endroit exacts où ils se trouvaient à l'entrée. Si le preneur a installé ou fait installer certains équipements mobiliers ou autres (canalisations électriques, raccordements de plomberie, de sanitaires, système d'alarme, antenne parabolique, etc.), en lieu et place ou en complément de ceux qui s'y trouvaient à son entrée, il aura la faculté soit de les enlever et de remettre le tout dans l'état dans lequel il l'a reçu, soit d'abandonner ces équipements au profit du propriétaire, sans indemnité quelconque. Ceci sans exclure le droit au propriétaire de refuser ces équipements et d'exiger la remise des lieux dans leur état primitif

Conseils d'usage :

Ci-dessous une liste non limitative de ce qui est généralement conseillé au preneur afin de préparer l'état des lieux de sortie : nettoyage et entretien régulier avec des produits adéquats, minutieux et approfondis de l'ensemble.

* des locaux et de leurs décors :

- Sols : dépoussiérés. Parquet sans dégradation (griffes, coups, taches, traces de talon aiguille, brûlures, déformations, etc.). Si ces dégradations devaient concerner plus d'un demi-mètre carré de parquet, serait alors compté un ponçage et/ou une vitrification totale dudit parquet. Moquettes aspirées et shampooinées (en fonction du support), etc.
- Murs et plafonds : dépoussiérés. Peintures et papiers de tapisserie non déchirés, non tâchés ou souillés, exempts de graisse ou de nicotine. Les éventuels adhésifs, piton, crochets, clous, vis, crampons enlevés, les trous proprement rebouchés et les dégâts réparés dans les règles de l'art. Peintures lessivées si salies ou dégradées.

* des équipements pour garantir leur état de propreté et/ou de fonctionnement : appareils sanitaires (nettoyage et détartrage des vases WC, de la robinetterie et remplacement éventuel des joints et mousseurs, nettoyage des lavabos, baignoires et douches et remplacement éventuel des joints siliconés, robinets d'arrêt à actionner chaque semaine, dégagement de tout éléments pouvant obstruer les canalisations), plaques de cuisson, fours, filtre de hotte (remplacement tous les ans), radiateurs (dépoussiérage), spots et luminaires (remplacement des ampoules hors service), portes et fenêtres le cas échéant pourvues de leur clés (dépoussiérage, nettoyage des vitrages et des autres éléments dont volets, tentures et stores, graissage des quincailleries, graissage des paumelles et charnières, etc.), chaudières, cheminées (ramonage), adoucisseurs, fosses septiques, chauffe-eau (détartrage), alarme, etc. Le preneur présentera les certificats ou attestations d'entretiens correspondants datant de moins de trois mois.